

CHAPITRE 11

Acte VI

La lutte continue et s'élargit !

C'est le moment du « basculement » (qui ne se produit pas dans tous les collectifs) d'une action centrée sur le refus d'un projet inadapté à une action centrée sur la promotion d'un contre-projet pour le site concerné, et parfois bien au-delà.

L'objectif est de faire évoluer un enjeu local en l'intégrant dans un projet global.

MOTS CLÉS

lutte, mobilisation régionale, projet alternatif

SOMMAIRE DU CHAPITRE

- 01. Trois situations différentes...
- 02. ...mais une même réponse



-
- *Bonjour Marc.*
 - *Salut Steve. Dis, tu as été à la réunion du collectif hier ? Tu as des nouvelles ?*
 - *Oui, c'est fait. La Royale Entente Sportive de Durbuy rachète Anderlecht !*
 - *Tu veux que je t'étrangle une bonne fois ?*
 - *Non, pas tout de suite.*
 - *Bon alors quoi ?*
 - *Ca y est, on a pris la décision, on annonce la nouvelle demain ...*

Nous voici arrivés à ce qui devrait être le dernier chapitre de la lutte contre un projet jugé inadapté et inacceptable par votre collectif et par une partie importante de la population.

Et bien non : ce n'est pas le dernier chapitre de cette saga !

C'est plus exactement le dernier chapitre de la première partie et l'amorce d'une deuxième partie qui sera sans doute encore plus riche et plus active.

Avant d'en dire plus, faisons le point de la situation dans laquelle vous vous trouvez. Par delà toutes les variétés dues au type et à la taille du projet que vous combattez et à l'expérience accumulée par votre collectif, ces diverses situations peuvent rentrer dans une des trois catégories suivantes.

01. TROIS SITUATIONS DIFFÉRENTES...

A. Vous êtes sortis du bras de fer avec le promoteur avec une VICTOIRE :

- après vos premières interventions quand le projet n'était encore qu'une rumeur (c'est très rare);
- après la première enquête publique sur l'avant-projet parce que les résultats de l'étude d'incidences ont montré au promoteur que les contraintes environnementales plomberaient la rentabilité de son projet (c'est rare) ;
- après l'enquête publique sur le projet « définitif » et la décision prise par le Collège communal de refuser le permis à ce projet (c'est le cas le plus fréquent) ;
- après votre recours victorieux auprès de la Région wallonne (cela arrive) ou auprès du Conseil d'Etat (c'est assez rare).

MAIS vous savez que le promoteur (ou un-e de ses collègues) risque de revenir dans quelque temps avec une version remaniée du projet ou que le Collège communal réécrive sa décision pour répondre aux objections du Conseil d'Etat.

B. Vous êtes dans l'ATTENTE :

- du dépôt d'une demande de permis par le promoteur (qu'elle passe par un avant-projet avec son enquête publique et son étude d'incidences ou qu'elle arrive directement sous la forme d'une enquête publique sur le projet « définitif »),
- d'une décision du collège communal, après l'enquête publique sur le projet « définitif »
- d'une décision du Conseil d'Etat.

MAIS ces périodes d'attente peuvent être fort longues. Et une pression importante sur les autorités communales (et indirecte sur le promoteur) serait bien utile pour faire pencher la décision en votre faveur.

Vous cherchez à REBONDIR après des décisions favorables au projet venant du Collège communal ou du Conseil d'Etat.

MAIS, fort-e-s du soutien gagné dans la population, vous ne voulez pas renoncer. Et, ici aussi, une pression sur les autorités communales et régionales serait indispensable pour empêcher le promoteur de se lancer rapidement dans la réalisation de son projet.

02.

...MAIS UNE MÊME RÉPONSE

Ces trois situations sont très différentes. Mais elles appellent pourtant une même réponse !

Jusqu'ici le collectif a mené – avec une réussite plus ou moins grande - un combat contre un projet refusé par une partie importante de la population. Même si vous avez pu impliquer beaucoup de personnes dans cette action, obtenir le soutien d'associations locales, peut-être même commencer à imaginer un contre-projet pour protéger le site, la dynamique de votre action a été essentiellement focalisée CONTRE le projet inadapté du promoteur.

Pour aller plus loin, il vous faut opérer un double « basculement » :

- passer d'une action centrée sur le **refus** d'un projet inadapté à une action centrée sur la **proposition** d'un contre-projet qui protège définitivement le site menacé (et parfois un territoire qui va bien au-delà du site directement menacé) ;
- passer d'une mobilisation essentiellement **locale** à une mobilisation **régionale**. L'ampleur de celle-ci sera évidemment très différente si vous défendez un terrain de deux hectares en bordure d'un village rural, un site de cent hectares menacé par trois gros lotissements en périphérie d'une grande ville ou une bande de vingt kilomètres visée par la construction d'une bretelle d'autoroute. Mais l'idée d'un élargissement de votre audience reste la même.

Les deux aspects sont évidemment liés :

- d'une part, un contre-projet alternatif représente une perspective positive pour beaucoup de gens. Vous n'êtes plus simplement CONTRE quelque chose qui ne convient pas, vous êtes POUR quelque chose qui convient beaucoup mieux. Cela vous permettra d'étendre la mobilisation autour de votre action ;
- d'autre part, pour convaincre les autorités communales ou régionales d'accepter et de soutenir un contre-projet audacieux et novateur (mais qui pourrait s'avérer un peu coûteux et ne pas plaire aux promoteurs), vous devrez absolument élargir le soutien dont vous disposez sur le plan local. Et vous devrez aller le chercher dans une population plus large, dans des associations en tous genres (qui défendent l'environnement, l'agriculture paysanne, le droit au logement pour tous, le patrimoine, les paysages,...), dans le monde universitaire, dans le monde politique régional,...

Quels que soient les enjeux précis pour vous à ce moment – pouvoir vous appuyer sur la décision qui refuse le projet du promoteur / utiliser le soutien de la population pour convaincre les autorités / convaincre ou contraindre ces autorités à ne pas mettre en œuvre le projet - la perspective est devenue la même : faire de votre contre-projet un *enjeu régional* et une « *belle cause* » que des milliers de gens peuvent s'approprier.

Nous abordons plus en détail ces questions dans les derniers chapitres de ce Manuel.

Ruez-vous sur le chapitre 17, consacré aux mobilisations, le chapitre 19 consacré au contre-projet et le chapitre 20 consacré aux perspectives plus larges des actions que mène
Occupons le terrain
avec son réseau de collectifs.

Mais ces chapitres ne sont qu'un avant-goût de ce qui est possible. Nous n'avons pas pu, faute de place, aller aussi loin que nous l'aurions souhaité.

Nous espérons pouvoir développer ces points plus en profondeur dans un prochain « Manuel d'Action pour des contre-projets »... et nous espérons bien l'écrire avec vous et toute l'expérience que vous aurez acquise.